

*Initiatives parlementaires*

Je suis surpris que le député de Hamilton-Ouest ait parlé avec autant d'éloquence contre ce projet de loi, parce que le Parti libéral a eu recours à une mesure semblable l'an dernier, lors de la grève des débardeurs, à Vancouver. Je suis en faveur d'un règlement de ce genre, mais je voudrais tout d'abord parler des deux erreurs que le gouvernement libéral a commises dans sa façon de procéder.

Premièrement, il a attendu trop longtemps avant d'agir. La grève avait déjà causé beaucoup de torts non seulement aux quelques grévistes et aux quelques personnes indirectement concernées par cette grève, mais aussi à l'ensemble de l'économie canadienne. Les difficultés, qui avaient pris naissance dans le port de Vancouver, se sont propagées jusqu'aux agriculteurs des Prairies. Des usines de la Colombie-Britannique, qui connaissaient déjà des problèmes, ont failli fermer. Cette situation a touché des centaines de milliers de personnes. Nous devons l'examiner, pour savoir s'il n'y aurait pas eu un meilleur moyen de procéder. Comme je l'ai dit, la première erreur, c'est que le gouvernement a attendu trop longtemps avant d'agir.

La deuxième erreur, c'est que l'employeur et les employés en cause ont négocié. Puis il y a eu la grève et les positions des deux parties étaient encore considérablement éloignées.

Si nous voulons imposer de nouvelles règles, il faudrait que nous donnions aux gens la possibilité de s'adapter à ces règles. Les règles ont été changées à mi-chemin et n'ont pas donné aux parties le temps de retourner à la table et de voir si elles pouvaient rapprocher leurs positions.

N'oublions pas que l'arbitre a tendance à choisir entre les offres finales. Lorsque l'on arbitre un règlement, il ne s'agit pas de prendre un morceau ici et un morceau là. Les offres finales sont déposées devant l'arbitre par les deux parties et celui-ci choisit une des deux offres. Dans les négociations cela a tendance à rapprocher considérablement les parties, car si l'une des deux faisait une offre farfelue tandis que l'autre faisait une offre raisonnable, c'est cette dernière qui serait presque automatiquement acceptée.

Je dirais qu'il faut voir cela comme une façon de protéger l'industrie céréalière canadienne. Cependant, comme le disait le député de Hamilton-Ouest, oui, commençons à regarder cela de façon plus générale.

Imaginez qu'une maison soit en feu et qu'un pompier, sur le trottoir, la regarde brûler. Il y a peut-être un enfant à l'intérieur, mais ça ne fait rien, le service des incendies est en grève. C'est impensable, bien sûr, et tout le monde est d'accord, même les pompiers.

Pourrions-nous accepter qu'un agent de police regarde, sans intervenir, une personne se faire dévaliser ou violer, sous prétexte qu'il est en grève. Non, bien entendu.

Par contre, si on va à l'autre extrémité de l'échelle, à la petite entreprise qui n'a pas d'influence sur la collectivité, qui n'a pas d'impact sur l'économie nationale, on lui dit: «C'est parfait, c'est une lutte entre les volontés et les situations économiques des deux

forces en présence. Selon celui qui est victorieux, nous permettrons à l'employé de se servir de sa position de force pour négocier une augmentation de salaire ou à l'employeur de contraindre l'employé à accepter une diminution de salaire.»

La différence est dans le rapport de force. Ce que nous disons, c'est que si vous êtes important, nous ne vous donnerons pas les mêmes droits que ceux qui ne le sont pas. À mon avis, il est temps que nous nous penchions sur la façon de mettre fin aux conflits de travail dans ce pays, d'une façon générale et pas seulement dans le secteur céréalier.

Contrairement à ce que prétend le député bloquiste, il ne s'agit pas d'une intervention injuste qui va entraîner la détérioration des relations entre employeurs et employés. Bien au contraire, cela risque d'avoir l'effet inverse et de les forcer à négocier de meilleure foi afin de résoudre le différend qui les oppose.

● (1755)

Personne ne va réclamer une augmentation de 100 p. 100 et l'employeur ne va pas forcer ses employés à accepter une réduction de salaire de 50 p. 100. Ils vont essayer de se rapprocher de la solution la plus raisonnable de façon à ce que, s'il doit y avoir arbitrage, ils mettent sur la table une offre relativement raisonnable dans l'espoir qu'elle soit retenue. S'ils ne sont pas raisonnables, il y a de grandes chances qu'ils perdent. C'est l'idée de base.

Le député de Hamilton-Ouest a expliqué comment fonctionnait la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Laissez-moi vous en donner un exemple.

Prenez le cas du service du contrôle de la circulation aérienne. Ce service n'est pas désigné comme étant un service essentiel. Les employés du service du contrôle de la circulation aérienne ont le droit de faire grève, mais s'ils font grève, ils paralysent toute l'aviation au Canada.

Le gouvernement a dit qu'ils avaient le droit de faire grève, mais en cas de grève, le gouvernement a le droit de désigner un certain nombre d'employés pour continuer d'assurer les services essentiels. Les contrôleurs aériens ont dit qu'ils voulaient assurer la sécurité de notre espace aérien, les vols pour le transport des malades, les vols pour le transport de vivres destinés au Nord, et autres services d'urgence de ce genre. Ils ont dit qu'ils ne voyaient pas d'objections à l'idée de désigner des employés.

Le gouvernement a fait alors volte-face et a désigné tous les employés du service du contrôle de la circulation aérienne. Il leur a dit: tout ce que vous faites est essentiel. Il est allé devant les tribunaux et la cour a maintenu sa décision. Quel merveilleux système! Maintenant, les contrôleurs de la circulation aérienne peuvent déclencher une grève, mais alors, leur contrat de travail ne s'applique plus. Le gouvernement peut leur verser ce qu'il veut, et ils doivent quand même se présenter au travail.

Nous devons trouver un autre système. Nous ne pouvons pas permettre que le bien-être économique de notre pays soit ébranlé à une époque où l'économie est si fragile. Sans vouloir revenir au débat sur le budget, il faut dire que notre situation économique est